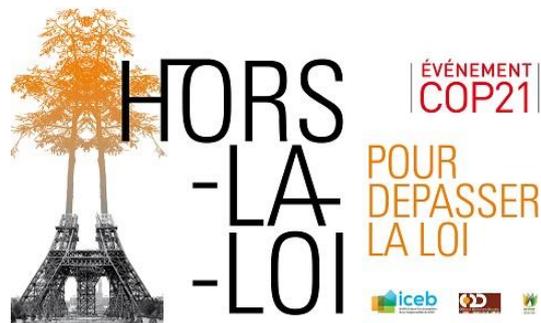


Novembre 2015

## COP21 | Cycle de conférences « Hors la loi, pour dépasser la loi »

L'ICEB et CO2D ont organisé leur 2<sup>ème</sup> conférence :  
« *La boîte à outils pour dépasser la loi* »



Ce 18 novembre 2015, et en dépit de l'actualité tragique des derniers jours, nous étions nombreux pour cette deuxième soirée de notre cycle de 3 conférences proposées par CO2D et l'ICEB.

Face à l'urgence environnementale et climatique, nous sommes convaincus qu'il nous faut prendre les devants et dépasser la loi. Mais de quelle manière, et **avec quels outils** ?



**Maître Marc Ganilsy**, avocat au barreau de Paris, nous explique tout d'abord ce qu'est la loi, puis évoque les pistes qui s'ouvrent aux concepteurs. D'abord travailler sur le plan contractuel entre concepteurs et maître d'ouvrage, même si cela a des limites, et ensuite, travailler au niveau parlementaire pour obtenir, par exemple, la création d'un « **guichet unique** » national qui autorise des opérations expérimentales.

**Guy Lemée**, expert en politique de l'habitat et du logement social, précise que la hiérarchie des lois est aujourd'hui bouleversée, et pense que c'est au plan culturel et sociétal qu'il faut avancer. Le processus de la législation française est trop lent pour répondre à une avance sociétale. Alors aujourd'hui, **c'est la loi** (RT2012, loi de transition énergétique), **qui veut faire avancer la société**. Ainsi l'obstacle n'est pas la loi, mais l'absence de mouvement massif de la société. On pourrait inverser la logique de la réglementation, et inventer un « **permis de faire** » : encadrer l'expérimentation en se donnant un objectif et des moyens.



**Rony Chebib**, directeur général de BTP consultants, nous rappelle que l'objet de la loi fait en général consensus, tandis que sa mise en application par décret bride, elle, l'imagination et l'innovation. La loi est souvent trop bavarde, et par ailleurs, **sur les 10 000 normes existantes, seule une petite minorité est obligatoire**. Ce n'est en fin de compte pas la loi mais la responsabilité des constructeurs, qui bride l'innovation.

**Michel Klein**, directeur des sinistres à la M.A.F, invite quant à lui tous les concepteurs à la plus grande prudence. L'exercice de l'architecture est fondé sur la loi Spinetta, de 1978, qui établit qu'en cas de dommage à l'ouvrage, la responsabilité des constructeurs est automatiquement engagée. Tout en **respectant les réglementations impératives**, aller au-delà de la loi ne pose donc pas de problème. Il s'agit en revanche de s'entourer de partenaires assurés pour pratiquer des techniques non courantes.



**Patrick Bertrand**, architecte représentant du C.R.O.A.I.F, inscrit l'innovation comme un devoir de l'architecture. **La ré-interrogation des normes et des modes de production est, et doit être le quotidien de l'architecte.** Mais les normes ne sont pas que techniques, elles sont aussi sociales, et économiques. Les procédures pour aller au-delà de la loi courante existent (ATEX), mais elles sont lourdes, longues et chères, et donc peu de maîtres d'ouvrage acceptent de le faire. Alors il faut profiter des ouvertures qui existent pour expérimenter. **À force de faire, les appréhensions se lèvent, et les pratiques se banalisent.**

Ainsi, l'ouverture de la boîte à outils révèle un ensemble d'ustensiles multiformes, lourds et peu pratiques d'usage, et dont certains ne sont pas adaptés à la main des concepteurs, mais à celles de la société civile.



## Le 8 décembre, l'ICEB et CO2D organise la 3<sup>ème</sup> conférence : « **Le bâtiment frugal** »

Cette troisième conférence sera l'occasion de parler du **grand pas nécessaire** pour passer des standards actuels de bâtiment à un bâtiment à la hauteur des enjeux de demain. Le bâtiment frugal, comme nous l'appelons, est évidemment frugal en énergie et en ressources épuisables de toute nature. Mais c'est aussi un bâtiment qui fait appel à l'intelligence de ses utilisateurs plutôt qu'à des technologies complexes. Un bâtiment dont la frugalité est partagée avec son territoire, qui s'inscrit dans un développement solidaire, économique et social, du territoire. Des exemples d'opérations frugales viendront illustrer ce propos :

- une maison passive et écoresponsable dans le Nord ;
- un système constructif modulaire de maisons bois dans le Midi ;
- une école à Montreuil : bois paille et énergie zéro ;
- une école pour changer le monde, à Monoblet ;
- les bureaux 2226 en Autriche, ni chauffage, ni clim, ni VMC.



Un grand témoin, philosophe, commentera chacune de ces séquences. Informations et inscription à cette conférence sur [www.asso-iceb.org](http://www.asso-iceb.org)

**L'ICEB** est une association rassemblant plus de 60 professionnels de terrain : architectes, ingénieurs, urbanistes, paysagistes, économistes, programmistes, maîtres d'ouvrage. Depuis 20 ans, elle élabore des solutions innovantes en matière de développement durable dans le bâti et l'aménagement. Elle fait évoluer les pratiques des acteurs par le partage de son expertise, de ses recherches et de ses expérimentations (groupes de travail, publications, formations, événements publics). Pour exemple, chaque mois, un ICEB Café est organisé à la Maison de l'Architecture de Paris. Besoin de visuels, d'informations sur nos événements, d'exemples de constructions emblématiques, d'interview des membres, n'hésitez pas à contacter notre permanence : **Julie Laugier – Chargée de mission – 06 69 54 34 07 – [contact@asso-iceb.org](mailto:contact@asso-iceb.org).**

**CO2D** constitue un réseau de 40 praticiens issus de formations continues en qualité environnementale, en majorité architectes, mais aussi paysagistes, urbanistes, ingénieurs ou programmistes. Le collectif est inscrit dans une dynamique ouverte de rencontres, de partages d'expériences, de débats et de formation, à toutes les échelles d'intervention de l'aménagement du cadre bâti. Plus d'informations sur [www.co2d.fr](http://www.co2d.fr).